CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 juin 2024

Rapporteur: Monsieur le Maire

QUESTION N°8:

Demande de subvention de la part du Dojo Saint-Léonard judo

Depuis plusieurs années, le club de judo a institué une section sport adapté en partenariat avec l'ITEP des Hogues. Il est affilié à la Fédération Française de Sport Adapté.

En 2022, dans le cadre d'un projet socio-éducatif, le jeune Matthys Tripault avait décroché le titre suprême de champion de France aux championnats de France para-judo.

Le conseil municipal, par délibération du 28 juin 2022, avait approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000€ pour diminuer les coûts de déplacement pour le club.

En 2023, le club a participé aux championnats de France à Dole. 3 athlètes se sont qualifiés et 2 ont obtenu une médaille d'or. C'est une belle récompense pour le club et ses membres.

Bien que des actions de sponsoring et de partenariat sont engagées, cela n'avait pas suffi à couvrir les dépenses et le Président Monsieur Romain Jacob avait sollicité à nouveau une subvention exceptionnelle afin de pouvoir pérenniser cette action qui représente beaucoup pour ces jeunes et qui favorise l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Le conseil municipal, par délibération du 20 juin 2023, avait octroyé une subvention exceptionnelle de 1000€.

Le club a de nouveau participé à ces championnats de France, 3 jeunes de l'ITEP des Hogues ayant obtenu les qualifications. Le club revient avec une médaille d'or et une médaille d'argent.

Une demande de subvention exceptionnelle est de nouveau sollicitée par le nouveau Président Monsieur Ernst.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Refuse à l'unanimité.

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

27/06/2024



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD 76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 juin 2024

Conseillers Municipaux:

En exercice:	19
Présents:	17
Excusés:	2
Absents:	0
Votants:	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Bernard HOGUET, Maire

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire* Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain), Dany DEFONTAINE (pouvoir à Monsieur Lecointre).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Christopher Mauve* a été désigné pour remplir ces fonctions.